

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT**

**SEANCE DU 28 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - VIDAL Alain - BETEILLE Martine -

**Ont donné pouvoir :** Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER  
Xavier MAFFRE à Martine BETEILLE  
DURAND Anthony à Magali NEGRE

**Secrétaire de séance :** Patricia KESZNER

**OBJET : ACHAT PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE SITUEE AUX AMALRICS, PAR ACTE ADMINISTRATIF.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir la parcelle cadastrée Section C n° 183 pour une superficie de 36 ca.

Ce bien étant la propriété de Madame Elsa Monique PELLOUX, il est proposé de lui acheter cette parcelle au prix de 300 €. (Trois cent euros).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'achat de cette parcelle sise section C numéro 183 d'une superficie de 36 ca au prix de 300 euros.  
L'achat de ce bien sera réalisé par Acte Administratif.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soutl le 28 juin 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 3 juillet 2023

Le Maire

Alexis MOURET

